

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 13 avril 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
Nombre de membre en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Pouvoir : 0

Date de la convocation : 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize avril, à dix heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, BERTHONNEAU Philippe, HEALY Mickael, LEMAN Joy, ROUSSEL Claudine, MERAL Gilles, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier

Absent excusé : BAUDIN Sébastien,

Secrétaire : Claudine ROUSSEL

2024.16 Taux de fongibilité des crédits pour 2024

Madame le Maire explique que la M57 introduit la notion de fongibilité de crédits en fonctionnement et en investissement.

Ainsi, l'assemblée délibérante peut autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération, à l'exclusion des dépenses de personnel.

En l'absence de vote, l'ordonnateur est réputé ne pas avoir reçu d'autorisation de l'assemblée délibérante.

Cette nouvelle procédure permet une plus grande réactivité puisqu'elle évite de réunir l'assemblée délibérante pour prendre une décision modificative (sauf dépenses de personnel).

L'ordonnateur doit à la réunion suivante, informer son conseil des virements de crédits réalisés.

En revanche, il est impossible d'abonder un chapitre non doté ou une opération non ouverte.

En 2023, le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération à hauteur de 7.5 % pour chaque section, Fonctionnement et Investissement.

Madame le Maire propose donc de reprendre ce taux pour 2024.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Pour : 8 Contre : 0 Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Confolens le 15 avril 2024.

Le Maire
Martine MAINGUET

